



Décès d'une personne pacsé et prêt à la consommation

Par **alekev**, le **12/09/2017** à **23:05**

Bonjour, mon ami est décédé, nous étions pacsé. J'ai découvert un prêt à la consommation qu'il avait fait. J'ai prévenu l'organisme de son décès, J'ai envoyé l'acte de décès en recommandé (il avait prit une assurance décès). Pourtant l'organisme continue d'envoyer des menaces par mail (il parle de saisie de biens!) et par courrier. Suis je héritière des dettes que je n'ai pas faites? Et je ne suis même pas en nom dans ce prêt. quelles sont mes recours? Merci de m'aider je n'en peux plus.

Par **Lag0**, le **13/09/2017** à **07:01**

Bonjour,
Les partenaires de pacs ne sont pas héritiers entre eux, donc en aucun cas vous n'êtes concernés par ce crédit si vous n'en êtes pas co-emprunteur.